

Séance du Conseil municipal du 2 mai 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 26 avril 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 5 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le deux mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS		GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER		GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

05 Membres absents excusés :

DORVEAUX	EYNARD	SEGUIN	MARIE-BROUILLY
HODZIC			

05 Pouvoirs :

DORVEAUX	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
HODZIC	Donne pouvoir à	MOULARD
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20240502-003/ 3.2 Aliénations

SITE DES SOURCES – VENTE DU LOT C A LA SOCIETE SRA INSTRUMENTS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération du 21 septembre 2023 l'ancien site de l'EHPAD ELEUSIS sera divisé en 3 lots distincts.

Ainsi, le lot C d'une surface de 546m² sera détaché de la parcelle AC 26 (parcelle ex-EHPAD) pour être rattaché aux parcelles AC 53 et AC 56 propriétés de la société SRA Instruments.

Implantée depuis 1987 sur la Commune de Marcy l'Etoile la société SRA Instruments connaît un important développement de son activité (spécialisée en chromatographie- production d'analyseurs d'air et de gaz) et se retrouve à l'étroit dans les 880 m² de surface actuelle. La société souhaite donc s'étendre pour répondre à un besoin de place et de confort des salariés.

Après discussions et négociations entre la Commune et la société SRA Instruments un accord a été trouvé sur le prix. La vente s'effectuera ainsi au prix de 207 480,00 € HT prix conforme à l'évaluation des Domaines consultés sur cette cession et dont l'avis a été réceptionné en date du 12/04/2024.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 5 pouvoirs) décide de :

- **AUTORISER** le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.




Le secrétaire de séance,
Frédérique RIVET

